

Avancement de grade au choix au titre de l'année 2024

La note de service [SG/SRH/SDCAR/2023-359 du 31/05/2023](#) qui concerne les **propositions d'avancement de grade** des personnels relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) au titre de 2024 été publiée au B0 Agri du 1er juin 2023 (voir également à la fin de l'article)

L'avancement de grade des personnels du ministère en charge de l'agriculture est encadré par les [lignes directrices de gestion \(LDG\)](#).

Sont concernés :

- les inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- les attachés d'administration ;
- les assistants sociaux ;
- les secrétaires administratifs ;
- les techniciens supérieurs du MAA ;
- les adjoints administratifs ;
- les adjoints techniques ;
- les ingénieurs de recherche ;
- les ingénieurs d'étude ;
- les infirmiers ;
- les techniciens de formation et de recherche ;

- les adjoints techniques de formation et de recherche ;
- les adjoints techniques de l'enseignement.

Calendrier

15 juin 2023 : date limite pour vérifier votre situation individuelle auprès de votre gestionnaire de proximité

22 juin 2023 : date limite de remontée des propositions des chefs de service aux Igaps

La note rappelle, entre autres, **l'obligation faite aux directeurs et chefs de service d'informer les agents promouvables lorsqu'ils les proposent, mais aussi lorsqu'ils ne les proposent pas** en leur expliquant les raisons.

Elle recense, en annexe, les 25 critères de discrimination reconnus par le législateur et auxquels il convient d'être attentif dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité et de la diversité. De même, elle met l'accent sur le respect de l'équilibre entre les femmes et les hommes.

En cas d'absence d'information de la part de votre hiérarchie et/ou de désaccord, et si votre avancement n'a pas été abordé récemment avec votre Igaps lors de son passage dans votre structure, la CFDT vous conseille de solliciter rapidement un rendez-vous, au minimum téléphonique.

[Le SPAGRI-CFDT se tient évidemment à votre disposition pour](#)

[vous appuyer dans vos démarches](#)

Corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)
: une note de service spécifique a été publiée le 31/05/2023
voir [ici](#) notre article

A noter également que les modalités d'accès au grade « **hors classe** » et à l'« **l'échelon spécial** » de la hors classe pour les **attachés et les IAE** est désormais intégrée dans la note de service générale.

[Avancement personnels MASA 2023 pour 2024](#)